

Auto Ecole

France Conduite

104 Bis Boulevard de Courtais 03100 Montluçon

TEL : 04.70.03.92.47 Agrément Préfectoral : E 08 003 1489 0



REGLEMENT INTERIEUR DE L'AUTO-ECOLE

Les élèves de l'auto-école sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toutes boissons alcoolisées ou tout produit pouvant nuire à la conduite (drogues, médicaments...)

Les élèves sont tenus de ne pas manger, boire, dans la salle de code.

Les téléphones portables doivent être éteint pendant les cours et tests de code.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours collectifs affichés sur la vitrine de l'établissement pour ne pas perturber le bon déroulement des séances.

Les cours se déroulent dans la salle de l'établissement.

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux ; du matériel, des véhicules et des sanitaires. Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturé au responsable des faits.

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance reste due.

**Toute leçon prise doit être réglée en avance ou suivant le contrat de formation
Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.**

**Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte
n'est pas réglé en intégralité 8 jours auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-
école se réserve le droit de réattribuer la place à un autre candidat.**

Le présent contrat entre en application dès la signature du contrat.

L'élève

le représentant légal
(Élève mineur seulement)

FRANCE CONDUITE
Sylvie AVIGNON
104 bis, bd de Courtais 03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 03 92 47
N° agrément : E 08 003 1489 0